

PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS DE PRÉSANSE

Les axes de travail confortés par l'AG 2024, les Commissions approfondissent leurs travaux et préparent d'autres outils utiles aux Services

Quelques précisions sur les projets en cours

Le Programme d'Orientations et d'action a été guidé en 2023 par la nécessité d'organiser les travaux du réseau Présanse utiles à l'application des dispositions issues de la loi du 2 août 2021, comme la mise en œuvre de l'offre socle de façon cohérente sur le territoire, ou encore la préparation de la certification des SPSTI.

Les lettres de mission des Commissions permanentes de Présanse ont ensuite décliné ces objectifs en programme de travail, avec une ou plusieurs échéances.



Point d'étape à mi-année :

La Commission Ressources Humaines travaille à ce jour avec le cabinet Thomas Legrand à des « **fiches de fonction type** » décrivant activités et compétences des emplois-repères, qui seront mises à la disposition des Services à compter de septembre 2024.

La Commission Systèmes d'Information poursuit ses échanges avec les éditeurs de logiciels, sachant qu'une mission a été confiée à un cabinet sur l'**interopérabilité des SI** dans la profession, qui doit aboutir notamment à une cartographie des flux et des cas nécessitant l'interopérabilité des SI (flux entre les Services mais aussi entre SPSTI et leur environnement, que ce soit de la Santé publique ou propre à certaines branches professionnelles ayant des exigences spécifiques, comme les salariés du Particulier employeur ou l'intérim).

Les Commissions Offre et Innovation et Financement travaillent sur les sujets suivants :

- ▶ Un travail pour la **définition d'un IRDP** (Indice de Repérage de la désinsertion Professionnelle) **partagé** entre les SPSTI est en cours avec le soutien méthodologique de l'Université d'Angers. Le travail sera livré avant la fin de l'année et viendra compléter utilement le document sur les approches de la PDP déjà diffusé début 2024.

- ▶ Par rapport aux **simulations de besoin de ressources humaines dans les SPSTI** et à **l'emploi optimal de leur temps**, un travail est engagé pour analyser des cas sur le terrain (dans lesquels des organisations, délégations, outils,... sont facteurs d'efficacité) et favoriser le partage de bonnes pratiques dès 2024.

- ▶ Enfin, un travail relatif aux critères de facturation a été mené et une **proposition de rubriques communes sera diffusée avant la fin de l'année** pour que les SPSTI qui le souhaitent s'en emparent dès 2025.

Le programme de travail de la **Commission communication** consiste à **produire d'autres outils partagés pour permettre aux SPSTI de présenter et de valoriser leur activité et leurs équipes de façon cohérente**, et à **définir les modalités des RST 2025** pour réussir ce temps fort de la profession.

La **Commission Qualité et Certification** poursuit ses échanges quant au **processus de certification** et facilite le partage d'informations et de Bonnes pratiques entre Services et entre régions, afin de réussir collectivement le défi de mai 2025 et plus généralement de la certification au niveau 3 de tous les Services.

Suite page 3 ▶

SOMMAIRE

UNE

1 Programme d'Orientations et d'Actions de Présanse

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

5 Journée d'étude du 20 juin 2024

Inscriptions ouvertes et préprogramme disponible

6 Événement Santé-Travail

Retour sur la 37^{ème} édition du Congrès National de Santé et Médecine du Travail

SUCCÈS DE LA PRÉVENTION

8 Réduction des risques professionnels et de la pénibilité en laboratoire de pâtisserie

MÉDICO-TECHNIQUE

10 Groupe ASMT Toxicologie

Cancérogénicité des agents chimiques : traduction des monographies 1 à 135 du CIRC

11 Réseau des Médecins-Relais des SPSTI

11^{ème} Journée d'information à Paris le 26 juin 2024

12 Prévention des conduites addictives

Livrables mis à disposition et replay du webinaire de présentation

14 Fiches pratiques infirmiers

Quatre nouvelles fiches mises à disposition

JURIDIQUE

15 Medispace

Jugement Tribunal Administratif de Toulon du 2 mai 2024

16 Procédure d'Autorisation d'Exercer (PAE)

Affectation des lauréats de gré à gré pour le parcours de consolidation

Le Congrès National de Santé et de Médecine du Travail a réuni à Montpellier ce mois de juin plus de 3 000 professionnels. Cette affluence illustre la vitalité d'un secteur d'activité qui continue à s'adapter et à développer ses connaissances pour répondre au mieux aux enjeux de la Santé au travail.

Les Services de prévention et de santé au travail interentreprises y étaient particulièrement représentés, tant au niveau des congressistes que des intervenants ou des exposants. Une zone du salon organisée à cette occasion a réuni des SPSTI, Présanse Occitanie et Présanse nationale, illustrant ainsi les différents échelons de notre réseau, leur cohérence et ce qu'ils proposent en suivant un principe de subsidiarité. Des actions de proximité aux travaux collectifs et de consolidation, les apports de nos organisations à la prévention dans les entreprises ont pu ainsi être largement illustrés.

Les éditeurs de logiciels étaient également très présents, autre signe d'un secteur en mouvement. En effet, beaucoup de SPSTI réfléchissent à l'évolution de leur système d'information indispensable à leur mission et à la certification qui évaluera différents aspects de sa mise en œuvre effective.

Il en ressort une forte mobilisation pour réussir la réforme voulue par les partenaires sociaux en 2020 et votée par les parlementaires en 2021. Même si tout cela prend du temps, dans un contexte de démographie médicale toujours aussi préoccupant, le mouvement est enclenché.

Il importe que le cap soit maintenu, et ce dans l'unité pour ce qui concerne les SPSTI, et quelle que soit la recomposition de l'Assemblée nationale à venir. Les transformations engagées demandent de la constance pour porter leurs fruits. Nous le ferons valoir.

En attendant, comme toujours, la réussite de tous dépendra de l'engagement de chacun.

Maurice Plaisant
Président de Présanse



Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : accueil@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

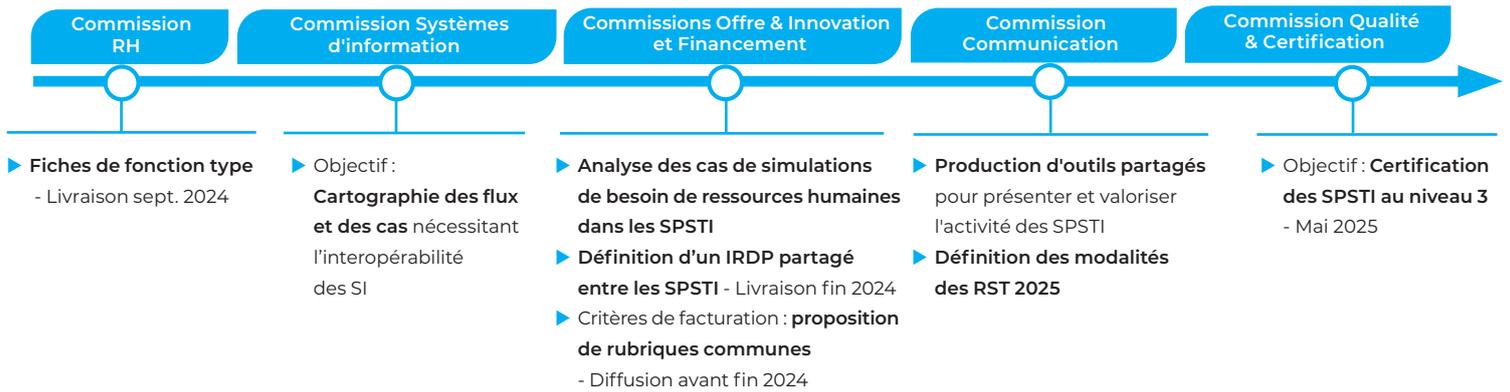
Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction : Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Mariette LYONNET, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

Assistante : Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Elodie MAJOR

Travaux en cours



Enfin, les documents déjà produits en 2024 par les Commissions sont susceptibles d'ajustements suite aux retours des régions. Il s'agissait notamment :

- ▶ Du tableau de bord d'indicateurs partagés, commentés lors de la journée d'étude à Aix-en-Provence.
- ▶ Du tableau listant les indicateurs de l'enquête DGT et de la certification, avec propositions de définitions.
- ▶ Du document sur l'offre socle mise en œuvre au sein des Services.

Plateforme Interstis : une plateforme partagée pour les SPSTI du réseau Présanse, à utiliser en vue de la Certification

Quelques rappels : Interstis est une plateforme collaborative permettant notamment le partage de documents. Cet outil a été retenu pour porter différents espaces de partage de documents utiles au réseau, et produits par des SPSTI, des associations

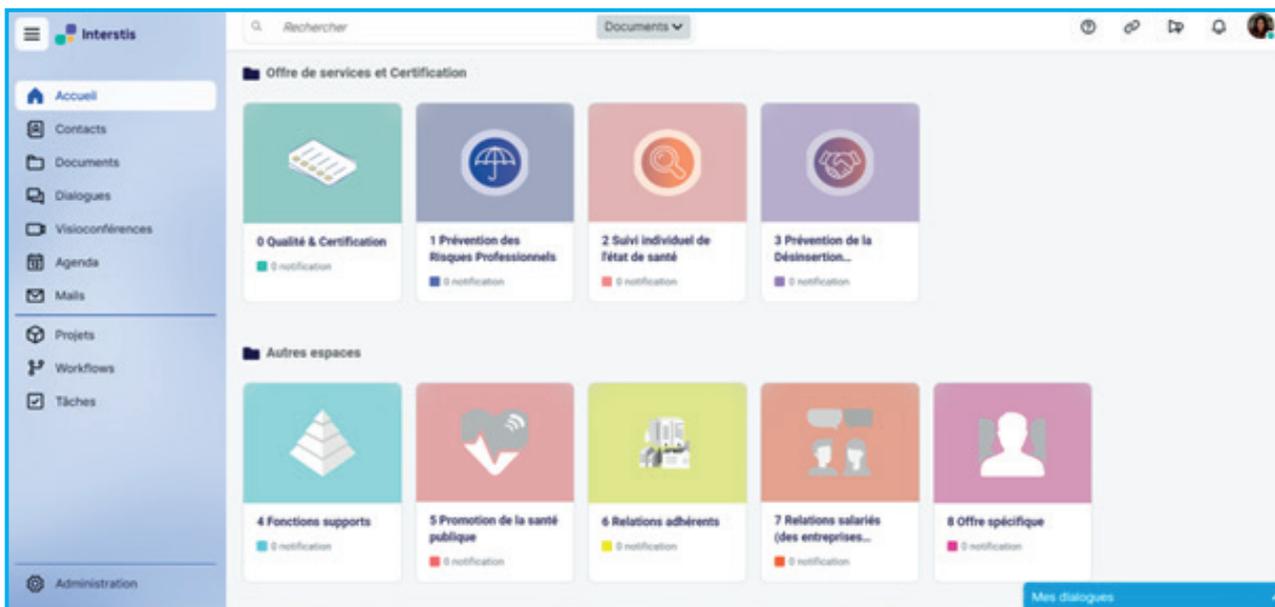
régionales, ou des groupes interrégionaux de Présanse, que ce soit dans le cadre de la qualité et de la préparation de la certification, ou dans le cadre général de leur activité.

La plateforme Interstis est accessible depuis un navigateur internet pour les Présidents, Directeurs ou collaborateurs des SPSTI disposant d'un compte.

A ce jour, 510 utilisateurs actifs sur Interstis sont dénombrés, et en moyenne 24 connexions par jour à l'espace Qualité & Certification sur la période avril-mai 2024 sont identifiées, ce qui est encourageant.

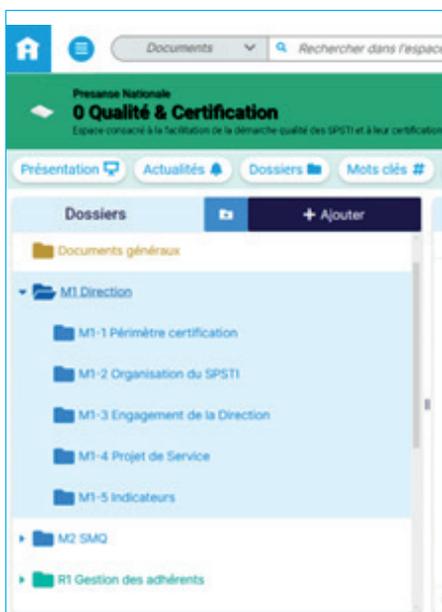
Vous pouvez contacter Madame Ata Smaali – projets@presanse.fr afin d'être ajouté à la liste de diffusion et invité aux espaces.

Voici les informations à lui communiquer : NOM, prénom, adresse mail, fonction.



L'interface d'accueil est personnalisable. Chaque utilisateur peut ranger les espaces dans l'ordre qui lui convient, et créer / modifier des Onglets (dans l'image ci-dessus les onglets « Offre de services et Certification » et « Autres espaces » sont visibles).

Suite page 4 ▶



L'espace Qualité & Certification est consacré à la facilitation de la démarche qualité des SPSTI et à leur certification, notamment grâce à la mise à disposition d'exemples d'éléments de preuve ; Il est organisé selon des dossiers reflétant le fichier d'auto-évaluation SPEC 2217 et la cartographie des processus proposée par Présanse. Chaque dossier correspond à un processus (y sont publiées les exigences correspondantes) et chaque sous-dossier correspond à un thème du fichier Excel.

Le rôle des référents régionaux Interstis pour alimenter les espaces :

Chaque association régionale a été invitée à désigner ses référents Interstis : Directeurs ou responsables qualité, ceux-ci ont pour rôle l'identification (lors de réunions régionales sur la Certification par exemple) de documents utiles à mettre en partage au niveau régional.

Ils ont été formés à l'utilisation de la plateforme et à leur mission. ■

Auvergne-Rhône-Alpes	PERROT Nathalie	n.perrot@ssti03.fr	Chargée de communication
	OLIVÉ Manuel	molive@ast74.fr	Chargé de projet Qualité
Bourgogne-Franche-Comté	CHABRILLAT Thomas	tchabrilat@mtn-prevention.fr	Responsable de la Sécurité du Système d'Information et des Moyens Généraux
	GEORGEOT Estelle	estelle.georgeot@ast25.fr	Responsable Qualité
	LEDEIST Pascal	pascal.ledeist@opsat.fr	Directeur Général
Bretagne	LE NAI Thomas	thomas.lenai@amiem.org	Directeur / Animateur Qualité
	LELIGOIS Alexandra	a.leligois@presanse-bretagne.org	Coordinatrice Régionale
Centre-Val de Loire	CLERE-MURCIA Marie	marie.clere@presanse-cvl.fr	Directrice adjointe / Docteur en épidémiologie
	COMBE Sylvie	s.combe@cihl45.com	Responsable Qualité
Hauts-de-France	COCHET Flavia	f.cochet@astil62.fr	Responsable Qualité
	SCHIETTECATTE Monica	m.schiettecatte@actionsantetravail.fr	Responsable Qualité opérationnel et pluridisciplinaire
	QUILAN Florian	florent.quilan@presoa.org	Responsable QHSE et animateur réseau régional des Qualiticiens
Île-de-France	ROUX Celine	c.roux@presanse-idf.org	Secrétaire générale
Normandie	GAUTTIER Cindy	c.gauttier@santraplus.fr	Assistante de direction
	GUILLON Gwénaëlle	g.guillon@santetravail-on.fr	Assistante Qualité
Nouvelle Aquitaine	CLAVERO Grégory	gregory.clavero@spsti23-87.fr	Responsable Qualité
	PLANTIF Anne	a.plantif@santetravail40.fr	Directrice
Occitanie	FLAHAUT Karine	karine.flahaut@asmt65.fr	Directrice générale / Animatrice régionale
	ROLLAND Philippe	P.ROLLAND@sist-narbonne.com	Directeur / Animateur groupe régional Relais Qualité

Nb : Pour le Grand Est et l'outre-Mer, les SPSTI désireux de partager peuvent se rapprocher de Présanse directement.

A ce jour, les quelques dizaines de documents partagés ne reflètent pas encore suffisamment l'avancement de la préparation de la Certification par les SPSTI et les régions. Afin de favoriser le progrès de tous dans la cohérence, tous les Services sont vivement invités à proposer à leurs référents

régionaux des documents à mettre en partage. L'intérêt du partage et les gains de temps associés seront d'autant plus importants que la mutualisation des réflexions sera large et précoce.



JOURNÉE D'ÉTUDE DU 20 JUIN 2024

Inscriptions ouvertes et préprogramme disponible

La prochaine journée d'étude de Présanse aura lieu le 20 juin 2024, au Grand Hôtel, 2 rue Scribe, avec retransmission via Zoom. Après plus de 16 mois de négociation, les partenaires sociaux ont finalisé la négociation portant sur la révision partielle de la convention collective nationale des SPSTI, plus spécifiquement portant sur la révision de la classification des emplois conventionnels. A noter que les organisations syndicales ont jusqu'au 14 juin prochain pour indiquer si elles sont signataires de l'accord.

La matinée technique sera consacrée à la présentation des dispositions sur le sujet, dont l'entrée en vigueur, sous réserve que l'accord soit bien signé, est prévue au 1^{er} janvier 2025, avec une période transitoire pouvant aller jusqu'au 31 mars 2025 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025). Si tel est le cas, un guide d'accompagnement sera également élaboré pour aider les Services à la mise en œuvre des dispositions prévues par cet accord. En tout état de cause, lors de la matinée du 20 juin, les Services pourront bénéficier d'une présentation détaillée de l'accord.

Seront présents le Président de la délégation patronale, Alain Igorra, ainsi que ses membres, et Anne-Sophie Loicq, juriste chez Présanse.

La Commission d'étude de l'après-midi sera l'occasion de faire un retour sur le Conseil d'Administration

de la veille et sur les différentes actualités du réseau : avancement des travaux des Commissions de Présanse dans le cadre du POA, certification des Services, focus sur la situation de GST-Medispac à date, échanges avec certaines branches professionnelles (propreté, Particuliers-employeurs) ou encore avec CHEOPS.

Seront également abordés différents points d'actualité réglementaire, notamment l'autorisation d'exercice des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE), et le décret n°2024-307 du 4 avril 2024 apportant différentes modifications concernant la traçabilité et le suivi des travailleurs exposés ou « susceptibles d'être exposés » à des agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Comme à l'accoutumée, l'inscription est gratuite mais obligatoire.

Pour les inscriptions en présentiel, un formulaire nominatif a été envoyé par mail, les 24 et 30 mai derniers.

Pour les inscriptions au Zoom, les liens sont à retrouver sur le site de Présanse ▶ Actualités ▶ Journée d'étude du 20 juin.

Après leur inscription, les participants recevront un e-mail de confirmation contenant les instructions pour rejoindre le webinaire. ■



Mise en conformité de l'IST, l'Afometra vous aide !

Pour mémoire, le **décret n°2022-1664** du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers prévoit :

- **240 heures de formation** pour les infirmier(e)s diplômé(e)s d'État pour devenir infirmiers de santé au travail.
- **un stage de pratique professionnelle de 105 heures** pour les IST recruté(e)s après le 1^{er} avril 2022.

Vous avez **jusqu'au 31 mars 2026** pour mettre en conformité l'ensemble de vos infirmier(e)s. Soucieuse de vous accompagner, l'Afometra a mis en place plusieurs aides en fonction des différentes situations de vos infirmier(e)s dont :

- une **aide à la préparation au jury de validation** ainsi que la liste des compétences à valider,
- l'identification des formations de remise à niveau à suivre avant de passer devant un jury.

Retrouvez le détail de ces informations sur le site de l'Afometra (dans les actualités du cycle IST) ou appelez-nous au 01 53 95 38 47 pour que nous vous guidions dans votre démarche.



www.afometra.org
organisme de formation certifié ISO 9001

EVÉNEMENT SANTÉ-TRAVAIL

Retour sur la 37^{ème} édition du Congrès National de Santé et Médecine du Travail

Son édition 2020 repoussée en raison du Covid, le Congrès national de Santé et Médecine du travail a finalement repris il y a 2 ans à Strasbourg. Retour sur l'édition 2024 qui s'est tenue début juin à Montpellier.

C o-organisée par la Société Française de Médecine du Travail et la Société régionale de Médecine du Travail de Montpellier sous le haut patronage du ministère du Travail, la 37^{ème} édition du Congrès National de Santé et Médecine du Travail s'est tenue les 4, 5, 6 et 7 juin dernier, au sein de l'Arena Sud de France. Comme à l'accoutumée, il a réuni les acteurs institutionnels, universitaires, hospitaliers, et surtout de très nombreux professionnels de terrain de la Santé au travail. Ainsi environ 3 200 personnes y ont participé.

Cette année, le comité scientifique du Congrès a structuré le programme autour de 8 grands thèmes pour balayer au mieux les différentes problématiques, actions et bénéficiaires des acteurs de la santé au travail : expositions agricoles, Santé au travail dans les métiers de services à la personne, travailleurs saisonniers, pathologies psychiatriques et maintien dans l'emploi, médecine du travail et parcours de soin, pluridisciplinarité en Santé au travail, risque cardio-vasculaire et apports de la Santé au travail à la Santé publique.



Le stand de l'association régionale Présanse Occitanie.

Aux côtés de nombreux universitaires (Université et CHU de Bordeaux, Aix-Marseille Université, Université de Lille...) et institutionnels (INRS, Carsat...), le réseau des Services de Prévention et Santé au Travail Interentreprises de Présanse a ainsi apporté son expertise au sein du programme lors de plusieurs conférences.

On citera par exemple « *Rôle de l'équipe pluridisciplinaire du SST* » par l'OPSAT (Franche-Comté), « *Réaliser la fiche d'entreprise et l'accompagnement au DUERP dans les TPE* » co-animé par l'Ametra 06 (Alpes-Maritimes) et l'IRNS, « *Agir auprès de l'encadrement pour impulser une dynamique favorisant le bien-être au travail de tous* » par le Service AH1 33, « *La médiation : évaluation dans un Service de prévention et de santé au travail* » (SSTRN)...



Intervention du Dr Corinne Letheux lors du Congrès de Montpellier.

On notera également la conférence du Dr Corinne Letheux, médecin-conseil de Présanse, sur la contribution des SPST à la Santé publique en France, dont le support est à retrouver en intégralité sur Presanse.fr.

La session « Poster », dont chacune des entrées est à retrouver via l'application du congrès ou sur le site, a aussi vu la participation de nombreux SPSTI ou encore de l'association régionale Présanse Centre Val-de-Loire, par exemple, avec un poster de Mme Marie Murcia-Clere sur base régionale interopérable issue de données de SPSTI.

Le programme a également abordé les multiples évolutions touchant la santé au travail, qu'elles soient réglementaires, organisationnelles, technologiques...

Comme à l'accoutumée, ce programme scientifique était doublé d'une partie exposants où se sont retrouvés l'ensemble des acteurs de la Santé au travail, dont Présanse et l'Afometra qui partageaient un stand commun, Présanse Occitanie, les services SSTRN (Nantes), Prevy (Nîmes), APST 37 (Chambray les Tours), Ametra 06 (Saint-Laurent-du-Var), ou encore EnSanté et AIPALS (Montpellier) avec respectivement un stand

« bien-être » installé en extérieur et structuré autour d'un espace de pause, et attenant, le camion itinérant de l'AIPALS accueillant notamment un escape-game sur la Santé au travail dont les inscriptions affichaient complet avant même le début du congrès.

De nombreux supports peuvent être retrouvés via le site du congrès : medecine-sante-travail.com. ■



L'équipe de Prevy (SPSTI Nîmes) sur le salon d'Exposition.



Le camion itinérant de l'AIPALS et le stand « bien-être » installé en extérieur de EnSanté.



Réduction des risques professionnels et de la pénibilité en laboratoire de pâtisserie

Comment le travail en partenariat du salon de thé Dame Cakes et de son SPSTI, le service AMSN de Rouen, a permis la création d'un nouveau laboratoire de pâtisserie et une amélioration des conditions de travail des salariés.



Logo de l'établissement
« Dame Cakes ».

Créé en 2002 dans un ancien atelier de ferronnerie de Rouen, l'établissement « Dame Cakes » est un salon de thé servant cuisine et pâtisserie sur place où à emporter, et qui compte actuellement une vingtaine de salariés, répartis entre l'équipe de service, l'équipe cuisine et l'équipe pâtisserie.

Avec le succès du salon et le développement de son activité, l'espace cuisine est devenu peu à peu trop petit pour le personnel et le travail réalisé, au risque de dégradation des conditions de travail.

Suite à ce constat, la propriétaire Mme Carol Criquioche prend la décision d'agrandir l'espace de travail et de faire évoluer le matériel à disposition pour améliorer ces conditions, notamment en créant un nouvel espace dédié à



l'activité « pâtisserie » pour la séparer de l'activité cuisine et la doter de son propre laboratoire. Une réflexion collective s'est faite sur les possibilités d'aménagement du futur laboratoire, et lors d'en entretien avec le Service de Santé et Prévention au Travail AMSN de Rouen, le projet est soumis au SPSTI pour conseils et accompagnement.

Pauline Desaphy, technicienne Hygiène Sécurité et Environnement de l'AMSN propose alors de monter un dossier « TMS Pro Action », visant à diminuer le risque de troubles musculo-squelettiques pour les salariés, et permettant également d'obtenir une aide financière à la mise en place auprès de la Carsat locale.

Ainsi accompagné par les préventeurs de l'AMSN, le salon installe de nouveaux équipements : on citera par exemple un chariot à fond variable, limitant les postures contraignantes des pâtisseries, notamment dans l'acheminement de lourds sacs de farine (qui ne sont désormais plus à soulever depuis le sol, le sac remontant seul en fonction de son poids), ou un diable spécifique pour monter les escaliers sans subir le port de charges.



Chariot à fond variable : le fond s'adapte au poids des sacs de farine, qui ne sont donc plus « au fond » et demeurent à portée de main dans le chariot.

Au-delà du matériel, le SPSTI a conseillé le salon de thé sur l'aménagement même du laboratoire pâtisserie, pour un espace le plus ergonomique possible (jouer sur les différentes hauteurs de stockage, par exemple).

Avec cette nouvelle conception de l'espace, de la place s'est libérée pour des équipements supplémentaires évitant les gestes répétitifs : un lave-vaisselle à capot, à niveau du plan de travail donc sans nécessité de se baisser, un four auto-nettoyant, un robot plus grand pour manipuler les cuves lourdes... Le laboratoire permet aussi tout simplement à plus de salariés de travailler en même temps sans se gêner les uns les autres, et ce partage possible de l'espace entraîne donc une baisse des contraintes horaires (moins d'horaires décalés tôt le matin, et une autonomie totale du laboratoire pâtisserie sur la partie cuisine). Dix mois après les travaux, la propriétaire constate une absence de plainte ou d'arrêts maladies chez les salariés du laboratoire.

Pauline Desaphy souligne ainsi qu'au-delà de la baisse notable du risque TMS (et de certains accidents de travail, le nouveau système de stockage de couteaux diminuant le risque d'entaille par exemple) ces travaux ont aussi amené une baisse du risque psychosocial, en améliorant l'organisation du travail, que ce soient les horaires ou la charge de travail, allégée par le nouvel équipement du laboratoire.

Et outre le retour positif des salariés eux-mêmes, Carole Criquioche constate que cette amélioration se traduit dans



Lave-vaisselle à capot : plus de nécessité de se baisser pour remplir ou vider l'appareil

l'activité : le temps dégagé par la facilitation de gestes techniques a été réinvesti en termes de créativité, avec la création de nouvelles recettes pour le salon de thé, et un investissement personnel supérieur.

Une coopération Entreprise-SPSTI vécue par les deux partis comme « une grande réussite », et que l'AMSN attribue à 3 facteurs : une grande disponibilité de la propriétaire du salon de thé, pour répondre aux différentes sollicitations qui permettait de réaliser l'étude et d'établir le plan d'action, de la transparence sur l'existant et les constats à faire, et le partage avec les équipes : « *C'est un dossier qui a été monté aussi avec les pâtisseries.* ». Une implication de tous qui a permis aussi que la transformation du salon se fasse en confiance, pour un résultat satisfaisant chacun. ■



GROUPE ASMT TOXICOLOGIE

Cancérogénicité des agents chimiques : traduction des monographies 1 à 135 du CIRC

TRADUCTION DE LA LISTE DES ÉVALUATIONS FAITES PAR LE CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER (groupes 1, 2A, 2B) SUR LES RISQUES DE CANCÉROGÉNÉCITÉ POUR L'HOMME ET COMMENTAIRES SUR L'UTILISATION DES AGENTS CITÉS. (Volumes 1 à 135) <http://www.iarc.who.int> Mise à jour au 01/03/2024.



Le Docteur LOEUILLET, membre du Groupe ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) Toxicologie de Présanse, a mis à jour, en mars dernier, la traduction française des listes résultant du travail des groupes d'experts du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) des monographies numérotées de 1 à 135.

Ces 135 monographies concernent au total 1 046 agents. Elles évaluent ou réévaluent des produits chimiques, des groupes de produits chimiques, des mélanges complexes, des

expositions professionnelles, ou encore des habitudes culturelles, des agents biologiques ou physiques.

Deux documents, fruit de cette traduction et s'intéressant aux seuls agents des groupes 1, 2A et 2B, sont mis à disposition des SPSTI et de leurs équipes sur le site Internet de Présanse où ils peuvent être consultés et téléchargés.

Pour consulter ces documents : <https://www.presanse.fr/ressources-santé-travail/cancerogenecite-des-agents-chimiques-documents-sur-les-monographies-1-a-128-du-circ/>.

Traduction de la liste des évaluations faites par le Centre international sur le cancer (groupes 1, 2A, 2B) sur les risques de cancérogénicité pour l'homme et commentaires sur l'utilisation des agents cités (volumes 1 à 135) – Mise à jour au 1 ^{er} mars 2024	Liste des classifications par site de cancer avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) – Mise à jour au 1 ^{er} mars 2024
<p>Document, de 47 pages, présenté sous forme de listes des agents chimiques cancérogènes (groupe 1), probablement cancérogènes, (groupe 2A) et peut-être cancérogènes (groupe 2B) avec l'indication de la monographie concernée et l'année de publication.</p> <p>Pour chaque groupe, classement par agents et groupes d'agents, par mélanges et par circonstances d'exposition.</p> <p>Figurent également les numéros CAS, les synonymes, les noms commerciaux pour les médicaments vendus (ou ayant été vendus) en France, ainsi que les numéros de maladie professionnelle (régime général et agricole).</p>	<p>Document, de 10 pages, présenté sous la forme de tableaux.</p> <p>Indication, par site de cancer, des expositions professionnelles, des habitudes liées au mode de vie, des médicaments, des agents infectieux et les agents physiques, cancérogènes et pour lesquels des preuves suffisantes ou limitées chez l'homme ont été mises en évidence.</p>

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 135) (a).

Traduction: Émile LORUZZI F 01/03/2024 - ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS. emile.loruzzi@iarc.fr

Site de cancer	Agents cancérogènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérogènes avec indication limitée chez l'homme
Lèvre, Cavité buccale, Pharynx		Rayonnement solaire.
Cavité buccale	Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées. Drogues alcoolisées. Chique de bétel, avec ou sans tabac. SPH 16.	Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité. SPH 16.
Glandes salivaires	Rayons X ou γ. Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées.	Isotopes radioactifs, dont l'iodo ¹³¹ .
Pharynx, Oropharynx *	SPH 16.	
Pharynx, Amygdales *	SPH 16.	
Pharynx, Nasopharynx *	Poussière de bois. Formaldéhyde. Virus Epstein Barr. Pissen-sable (méthode chimique).	Légumes marais (méthode asiatique). Concentration d'opium TM .
Pharynx (tout site)	Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées. Boissons alcoolisées. Chique de bétel avec tabac. Usage de tabac fumé.	Amiante (toute forme). Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité. Concentration d'opium TM . Courant secondaire de la fumée de tabac.
Organes digestifs	Rayons X ou γ. Boissons alcoolisées. Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées. Tabac fumé. Tabac grillé ou séché. Chique de bétel avec ou sans tabac.	Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité. Nettoyage à sec. Industrie de fabrication du caoutchouc. Ingestion de bitumes très chauds. TM Carbazène à cellules squameuses. Légumes marais (méthode asiatique). Concentration d'opium TM .
Estomac	Rayons X ou γ. Industrie de fabrication de caoutchouc. Tabac fumé. Infection par <i>Helicobacter pylori</i> .	Amiante (toute forme). Composés minéraux du plomb. Concentration de vinyles transformés. Ingestion de nitrate ou nitrite dans des conditions favorisant la

ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particules génériques, nitrate reproductif et quelques facteurs alimentaires.

RÉSEAU DES MÉDECINS-RELAIS DES SPSTI

11^{ème} Journée d'information à Paris le 26 juin 2024

Le mercredi 26 juin 2024, Présanse organise une nouvelle Journée d'Information destinée au réseau des Médecins-Relais des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Cette édition se déroulera exceptionnellement en distanciel, un choix motivé par la préparation des Jeux Olympiques de Paris et l'augmentation conséquente des coûts d'hébergement et de transport. En facilitant la participation via visioconférence, il sera possible au plus grand nombre de médecins du travail, membres de ce réseau, d'y participer pour être tenu informé de travaux de Présanse et d'échanger leurs expériences.

Un programme en phase avec l'actualité

La journée sera divisée en deux sessions : une session matinale de 10h00 à 12h30 et une session l'après-midi de 14h00 à 16h30.

Le programme est conçu pour aborder des sujets pertinents et actuels, favorisant les échanges et le partage d'expériences.

Rappel des modalités d'inscription à la Journée Médecins-Relais 2024

Les inscriptions à cette journée d'information sont toujours ouvertes et ce jusqu'à la veille de l'événement.

Bien que l'inscription soit gratuite, elle demeure obligatoire pour pouvoir participer. Les médecins-relais intéressés peuvent s'inscrire via les liens hypertextes ci-dessous :

Matin : 26 juin 2024 – 10:00

https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_djsPQP98TmmLrcZhyPh9NA

Après-midi : 26 juin 2024 – 14:00

https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_qJtAV2A5Ss2bDRCKNOclaw

Après s'être inscrit, le participant recevra un e-mail de confirmation contenant les instructions pour rejoindre le webinaire.

Interventions de la matinée :**Le réseau Présanse – son programme d'orientations et d'actions**

- ▶ Intervenant : M. BRUN (Présanse)
- ▶ Présentation du programme stratégique de Présanse et des actions réalisées et en cours pour l'année 2024.

Les travaux du Pôle Médico-Technique et les livrables mis à disposition

- ▶ Intervenant : Dr C. LETHEUX (Présanse)
- ▶ Exposé sur les projets et les livrables des groupes de travail ASMT Toxicologie, Prévention des conduites addictives, Pratiques infirmiers, Thésaurus...

La certification – préparation et enjeux pour l'activité

- ▶ Intervenant : M. BRUN (Présanse)
- ▶ Discussion sur la préparation à la certification et ses implications pour les activités des SPSTI.

Point sur les systèmes d'information

- ▶ Intervenant : Dr C. LETHEUX (Présanse)
- ▶ Information sur les travaux menés sur l'interopérabilité des systèmes d'information, la mise en œuvre d'un indice de risque de désinsertion professionnelle (IRDPP) automatisé, l'utilisation des messageries sécurisées...

Interventions de l'après-midi :**La santé des soignants**

- ▶ Intervenant : Dr Jean-Jacques ORMIERE (Association Médecin-Organisation-Travail-Santé)
- ▶ Discussion sur les défis et les solutions concernant la santé des professionnels de santé.

Présentation de la onzième révision de la Classification Internationale des Maladies

- ▶ Intervenant : Y. BRIAND (Agence du Numérique en Santé)
- ▶ Introduction et mise en perspective de la dernière révision de la CIM.

Actualités juridiques de l'année

- ▶ Intervenant : AS. LOICQ (Présanse)
- ▶ Revue des évolutions juridiques récentes pertinentes pour les SPSTI.

Malgré le passage au format virtuel, de larges temps d'échanges sont prévus après chaque intervention. Ces moments permettront aux participants de poser des questions, de confronter leurs expériences et de discuter des défis communs. ■



Save the date

**Mercredi
26 juin
2024**

PARIS

**Journée d'information
Médecins-Relais des SPSTI**

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Réseau des Médecins-Relais des SPSTI

PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

Livrables mis à disposition et replay du webinaire de présentation

La prévention des conduites addictives constitue une composante de l'offre socle des SPSTI. En réponse à ce besoin, le Groupe Prévention des Conduites Addictives de Présanse a réalisé un état des lieux des supports, ressources et outils créés et utilisés par les SPSTI pour prévenir les conduites addictives au sein des entreprises et auprès de leurs salariés.

Des ressources disponibles et mutualisées

Cette initiative a permis de rassembler plus de 250 documents répartis en neuf types de supports, comprenant affiches, brochures-guides, diaporamas-webinaires, flyers-plaquettes-fiches pratiques, jeux de sensibilisation, mallettes/boîtes à outils pour employeurs, pages internet, questionnaires et trames.

Ces ressources, désormais mutualisées, sont mises à disposition, sur le site Internet de Présanse, de tous les SPSTI, offrant ainsi un accès facilité à 217 outils pertinents et utilisables par les équipes pluridisciplinaires des SPSTI.

Une présentation de ces outils et de leur utilisation a été faite lors d'un webinaire le 27 mai dernier, dont le diaporama et le replay sont également accessibles sur le site de Présanse.

Présentation et structure des livrables

Trois principaux types de supports sont mis à disposition sur le site Internet de Présanse pour répondre aux besoins diversifiés des SPSTI :

- ▶ **Synthèse des ressources fournies en SPSTI sur la prévention des conduites addictives.**
- ▶ **Exemple de kit de prévention des conduites addictives.**
- ▶ **Tableaux Excel de consultation des ressources.**

1. Synthèse des ressources fournies en SPSTI sur la prévention des conduites addictives : un recto-verso composé de tableaux synthétisant et organisant 217 documents, chacun accessible via un lien hypertexte. Pour chaque type de ressource un ou plusieurs documents sont mis en exergue dans une colonne dédiée.

2. Exemple de kit de prévention des conduites addictives : un ensemble de ressources sélectionnées afin d'éviter de refaire des documents déjà existants. Il est destiné à tous les personnels des SPSTI impliqués dans la prévention des conduites addictives en entreprise. Les ressources sélectionnées sont accessibles par des liens hypertextes.

Les deux premiers documents sont organisés en quatre grands chapitres :

- ▶ Supports de formation en amont pour les équipes pluridisciplinaires.
- ▶ Outils pour l'équipe pluridisciplinaire.
- ▶ Outils pour l'employeur.
- ▶ Mallettes/boîtes à outils complètes pour l'employeur.

Ces chapitres sont ensuite subdivisées en fonction du type de support (neuf types différents) et par type de substance (alcool, cannabis, médicaments, substances psychoactives, addictions comportementales), ainsi que par les sujets traités (conseils au DUERP, conseils pour le règlement intérieur, conseils en organisation de pot, conseils en prévention, protocoles/conduites à tenir en cas de trouble du comportement et fiches de constat).

3. Tableaux Excel de consultation des ressources : ces supports complémentaires ont été élaborés pour faciliter l'accès et l'utilisation des ressources mises à

disposition. Ainsi, le professionnel pourra consulter, en fonction de son besoin, un ou plusieurs tableaux. Ceux-ci existent par type de support, par cible (interne/externe), par thématique (type de substance, sujets traités), offrant également des informations complémentaires sur le contenu de chaque ressource (information, définition, étude des situations de travail, repérage des situations de travail et analyse des facteurs de risque, lien avec le travail, conduite à tenir, clinique, suivi de l'état de santé...). Comme pour les autres livrables, toutes les ressources listées dans ces tableaux sont consultables au moyen de liens hypertextes.

Présentation et Replay du Webinaire

Le 27 mai dernier, un webinaire animé par Présanse et des membres du Groupe Prévention des Conduites Addictives a présenté ces outils et leur utilisation.

Plus de 200 professionnels y ont participé, découvrant ainsi les diverses ressources disponibles et la manière dont les préventeurs en Santé au travail peuvent s'approprier ces outils et les utiliser au quotidien.

Le diaporama et le replay de ce webinaire sont accessibles sur le site de Présanse, permettant à ceux qui n'ont pas pu y assister de prendre connaissance de cette session.

Accès aux livrables et perspectives

Les supports produits par le Groupe Prévention des Conduites Addictives constituent un référentiel pratique et

efficace pour les SPSTI, harmonisant les pratiques et facilitant l'accès aux ressources existantes.

Ces documents sont disponibles sur le site de Présanse, tout comme le replay du webinaire du 27 mai dernier, dans la rubrique « Ressources ».

Ce corpus de ressources sera régulièrement enrichi grâce à une veille annuelle assurée par le Groupe Prévention des Conduites Addictives, garantissant que les SPSTI disposent toujours des informations et des outils les plus récents et pertinents.

POUR ACCÉDER AUX LIVRABLES :

<https://www.presanse.fr/ressources-santé-travail/ressources-sur-la-prevention-des-conduites-addictives/>

POUR VISIONNER LE WEBINAIRE :

<https://www.presanse.fr/ressources-santé-travail/replay-webinaire-prevention-des-conduites-addictives/>

AGENDA

19 juin 2024
Conseil d'administration de Présanse
 Espace Chaptal - Paris 9^e

20 juin 2024
Journée d'étude
 InterContinental Paris - Le Grand (Grand Hôtel) - Paris 9^e

26 juin 2024
Journée d'information - Réseau des Médecins-Relais des SPSTI
 Visioconférence

Sera accessible par le Groupe Prévention des Conduites Addictives					
Formation en amont des équipes pluridisciplinaires					
Cible : suivi de l'état de santé					
Source	Titre	Année	Nombre de pages / disponibles	Consulter le document	
ST-Provence	Alcool (SPH) - Alcool et substances psychoactives - Mobiliser les outils du SPH, les intégrer dans une approche santé travail	2023	44 disponibles (doc. N° 27)		
Cible : équipe pluridisciplinaire (AMT, conseils)					
Source	Titre	Année	Nombre de pages / disponibles	Consulter le document	
ST-Provence	Substances psychoactives et addictions comportementales - Atelier Prévention collective en santé au travail	2023	42 disponibles (doc. N° 20)		
Outils utilisables par l'équipe pluridisciplinaire					
Protocole RPIB					
Source	Titre	Année	Nombre de pages / disponibles	Consulter le document	
ST-Provence	Addendum au protocole de visite sans aptitude - consommation de substances psychoactives - professionnel de santé autre que le médecin du travail	2023	5 pages (doc. N° 2)		
Questionnaires alcool					
Source	Titre	Année	Nombre de pages / disponibles	Consulter le document	
AddictAide	Questionnaire AUDIT (Alcohol Use Disorders Test)	/	3 pages (doc. N° 179)		
AddictAide	Questionnaire FACE (Fast Alcohol Consumption Evaluation)	/	2 pages (doc. N° 179)		
Aide à la fiche d'entreprise					
N° 123 124 125					
Outils de sensibilisation à destination des entreprises					
		Ressources fournies par les SPSTI		Exemple(s) contenu(s) dans le kit	
Alcool		N° 39 106 171 216		N° 108 216	
Canaux		N° 32		N° 32	
Diaporama / Webinaires	Substances psychoactives	N° 1 6 7 10 216 227 146 147 148 150 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000		N° 62 195	
	Brochures / Guides	Substances psychoactives	N° 2 15 124 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000		N° 10 125
		Alcool	N° 62 195		N° 10 125
Fiches / Fiches pratiques	Substances psychoactives	N° 2 15 124 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459			

FICHES PRATIQUES INFIRMIERS

Quatre nouvelles fiches mises à disposition

Pour répondre au besoin exprimé par la profession de disposer d'outils pratiques pour les infirmiers en Santé au travail, le Groupe Pratiques Infirmiers de Présanse a développé une série de fiches d'aide spécifiques. Ces fiches, conçues pour être utilisées par les infirmiers en santé au travail exerçant au sein des SPSTI, visent à faciliter la mise en œuvre de certaines actions de suivi de l'état de santé et d'intervention en milieu de travail.

En février dernier, sept premières fiches ont été mises à disposition. Récemment, quatre nouvelles fiches ont été ajoutées, portant à onze le nombre total de fiches disponibles.

Ces nouvelles fiches pratiques couvrent des aspects comme la réalisation des visites de pré-reprise, de reprise après maternité, la création ou la mise à jour de la fiche d'entreprise, et la réalisation d'une étude de poste.

Des outils pratiques pour les infirmiers

Les fiches mises à disposition ne visent pas à se substituer aux protocoles établis entre les infirmiers en santé au travail et les médecins du travail, mais à servir de guide pratique pour les actions confiées aux infirmiers.

Les fiches disponibles :

Onze fiches pratiques infirmiers sont désormais mises à disposition :

- ▶ Cinq fiches génériques couvrent les divers types de visites du suivi de l'état de santé des travailleurs.
- ▶ En complément, quatre fiches spécifient en fonction d'une exposition professionnelle les informations complémentaires associées à l'exposition concernée nécessitant d'être vérifiées et collectées.
- ▶ Deux fiches sont dédiées aux actions en milieu de travail

Suivi de l'état de santé par type de visite	Suivi de l'état de santé par type d'exposition	Action en milieu de travail
Fiche N°1 - Visite d'information et de prévention initiale	Fiche N°3 - VIP initiale et périodique – Travail de nuit	Fiche N°10 – Fiche d'entreprise
Fiche N°2 - Visite d'information et de prévention périodique	Fiche N°5 - Visite intermédiaire – SIR – Agents biologiques pathogènes des groupes 3 et 4	Fiche N°11 – Etude de poste
Fiche N°4 - Visite intermédiaire – SIR	Fiche N°6 - Visite intermédiaire – SIR – Poussières de bois	
Fiche N°8 - Visite de pré-reprise	Fiche N°7 - Visite intermédiaire – SIR – Plomb et ses composés inorganiques	
Fiche N°9 - Visite de reprise après maternité		

Structure des fiches :

Toutes les fiches sont construites selon un plan type sous forme de questions : Quelle est la finalité ? | Qui réalise ? | Où cela se réalise ? | Quand et à quelle fréquence ? | Comment ? (quelles méthodes ?, quels outils ?, quelles étapes ?) | Pourquoi ? (références scientifiques et réglementaires).

Les fiches pratiques infirmiers portant sur le suivi de l'état de santé par type de visite et celles couvrant des expositions professionnelles spécifiques, pour le

processus de réalisation, reprennent un même déroulé qui se compose de trois grandes parties :

- ▶ le diagnostic des expositions professionnelles ;
- ▶ le diagnostic de santé ;
- ▶ les conseils de prévention adaptés au métier à donner au salarié.

Toutes les fiches incluent des références réglementaires et, pour certaines, des annexes fournissant des informations telles que des listes de métiers concernés, des conseils spécifiques à dispenser et des questionnaires.

Ces annexes fournissent des ressources supplémentaires pour approfondir la connaissance et offrir des conseils spécifiques adaptés aux différentes situations rencontrées.

Les fiches pratiques infirmiers offrent une base pour les infirmiers en santé au travail, leur permettant d'exercer leur activité de manière efficace et conforme aux réglementations en vigueur.

Elles sont facilement accessibles et téléchargeables sur le site Internet de Présanse. ■

Ressources :

▶ <https://www.presanse.fr/ressources-santé-travail/fiches-infirmier/>



JURIDIQUE

MEDISPACE

Jugement Tribunal Administratif de Toulon du 2 mai 2024

Pour mémoire, des SPSTI ont constaté, il y a plusieurs années maintenant, que certains de leurs adhérents, démarchés par une entreprise appelée Medispace, souhaitaient mettre un terme à leur adhésion au profit d'une structure dénommée GST, présentée comme un SPSTI.

Or, très rapidement, des doutes sérieux ont fait jour quant à la nature de cette seconde structure.

Le représentant légal des deux structures a alors diffusé une auto-attestation et la notification d'une demande d'agrément pour affirmer que GST était un SPSTI agréé.

Pour autant, les DREETS et la DGT indiquaient que cette affirmation était erronée.

C'est dans ce contexte que les Services ont eu à alerter leurs adhérents quant aux doutes entretenus et que le Ministère du travail lui-même a publié un communiqué appelant à la vigilance.

Depuis lors, plusieurs SPSTI ont déposé une plainte simple. Présanse a effectué la même démarche, puis a saisi un juge d'instruction. La DGT a, pour sa part, procédé à un signalement au Parquet, en application de l'article 40 du code de procédure pénale (l'imposant en cas de suspicion d'infraction pénale).

Et, tout récemment, la DREETS PACA a fait tenir copie à tous les SPSTI du Département, un jugement du tribunal administratif compétent rejetant une demande d'attestation d'agrément formulée par GST. Des MIT ont en outre largement diffusé cette décision sur les réseaux sociaux comme LinkedIn.

Si ce jugement est susceptible d'appel, on rappellera néanmoins qu'une telle démarche n'est pas suspensive. Autrement dit, ce jugement garde toute sa portée juridique jusqu'à ce qu'éventuellement une cour l'infirmes ultérieurement.

En tout état de cause, on retiendra de cette décision que GST, créé en 2018, a enchaîné les rejets de ses demandes d'agrément depuis 2019.

Cet élément nouveau permet ainsi de sécuriser la communication des Services auprès des adhérents envisageant d'adhérer auprès de cette structure. Outre le fait que GST n'apparaît nullement dans la liste officielle des SPSTI agréés, c'est ici un juge qui confirme qu'aucun agrément n'a jamais été octroyé. Ce jugement sera bien sûr utilement produit dans le cadre de l'instruction en cours.

Nous continuerons de vous tenir informés de tout développement dans ce dossier. ■

PROCÉDURE D'AUTORISATION D'EXERCER (PAE)

Affectation des lauréats de gré à gré pour le parcours de consolidation

Un décret et un arrêté publiés ce 14 mai 2024 viennent modifier les modalités de l'affectation des lauréats pour le parcours de consolidation au sein des structures concernées.

Pour mémoire, on rappellera que la procédure d'autorisation d'exercer, dite « PAE », permet à un médecin du travail diplômé hors de l'Union Européenne de s'engager à passer des épreuves de vérification de connaissances organisées par le CNG, puis d'effectuer un parcours de consolidation de deux ans, au sein d'un SPSTI agréé pour l'accueil des internes, pour faire évaluer sa pratique, en vue d'obtenir la reconnaissance de son titre par arrêté ministériel nominatif.

Le nombre de postes ouverts ainsi que la liste des structures proposées dans ce cadre aux lauréats ont fait l'objet de différentes communications auprès des SPSTI, depuis que les ARS interviennent dans ce processus.

C'est dans ce cadre qu'un décret n°2024-433 du 14 mai 2024 et un arrêté du même jour viennent modifier les modalités de l'affectation des lauréats au sein des structures où réaliser leur parcours de consolidation. Ainsi, après avoir organisé un choix laissé au lauréat en fonction de son classement, c'est finalement librement que le lauréat pourra candidater auprès de toutes les structures listées.

Après leur audition, ce sont les structures qui informeront le CNG des lauréats retenus. Ce recrutement au gré à gré, existant antérieurement, sera donc à nouveau effectif pour les futurs lauréats de la session 2024 à venir.

Cette modification ne dispense en tout cas pas les SPSTI agréés pour l'accueil des internes de se faire recenser auprès des ARS pour figurer sur la liste maintenue. ■

Textes récents

Arrêté du 6 mai 2024 relatif au référentiel de sécurité applicable au Système national des données de santé

► <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049516244>

Arrêté du 26 avril 2024 modifiant l'arrêté du 11 juin 2018 portant approbation du référentiel d'accréditation des organismes de certification et du référentiel de certification pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel

► <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049537692>

Arrêté du 7 mai 2024 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « médecine et santé au travail » en application des dispositions de l'article L. 4111-2 (I) du code de la santé publique et du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifiée

► <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049584508>

Arrêté du 7 mai 2024 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « médecine et santé au travail » en application des dispositions de l'article L. 4111-2 (II) du code de la santé publique

► <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049584512>

Décret n° 2024-433 du 14 mai 2024 relatif à la procédure d'affectation des lauréats des épreuves de vérification des connaissances et à la suppression du rang de classement

► <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049535627>

Arrêté du 13 mai 2024 fixant le nombre maximum d'autorisations d'exercice pouvant être délivrées en application des dispositions du I bis de l'article L. 4111-2 et de l'article L. 4221-9 du code de la santé publique

► <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049534575>